

Communiqué de presse

Namur, le 9 octobre 2025

Communiqué de presse – Santé mentale : santhea alerte sur une crise majeure

Près d'un lit hospitalier sur trois en Belgique est lié à la santé mentale. Pourtant, à la veille de la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre), santhea rappelle que **ce secteur vital traverse une crise de prise en charge d'une ampleur inédite.**

Manque de moyens, pénurie de places, difficultés de recrutement, complexité de gouvernance : les institutions et leurs équipes sont sous pression permanente. La santé mentale et les assuétudes ne peuvent en aucun cas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

En cette semaine de la santé mentale, **santhea a été auditionné en Commission Santé à la Chambre.** Nous y avons insisté sur la nécessité de reconnaître la santé mentale comme un investissement sociétal prioritaire, à la fois en matière de santé publique, de cohésion sociale et de développement économique, particulièrement en Wallonie.

Parler de santé mentale, c'est déjà agir. La déstigmatisation est essentielle, mais elle doit s'accompagner de mesures structurelles et coordonnées.

Santhea appelle urgemment à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Développer en Wallonie une offre suffisante de lits K (lits spécialisés en pédopsychiatrie, pour enfants et adolescents) ou, à défaut, de lits Kj (pédopsychiatrie de jour).
- Mettre en place la conversion de lits E en lits E+, avec un renfort d'équipe, pour reconnaître l'hospitalisation des enfants et adolescents en crise médico-psycho-sociale comme une étape nécessaire du parcours de soins, combinant évaluation diagnostique et prise en charge pluridisciplinaire intensive.
- Appeler les entités fédérées à mieux organiser l'amont et l'aval des hospitalisations : cela passe par un renforcement des capacités résidentielles, une évolution de la prise en charge dans le secteur de l'Aide à la jeunesse et une implication accrue de l'ONE pour la prévention en santé mentale dès les 1000 premiers jours.

- Définir une vision claire sur la capacité des unités d'hospitalisation complète en psychiatrie (20, 24 ou 30 lits) pour guider les gestionnaires lors de renouvellements d'infrastructures.
- Structurer clairement et durablement des projets-pilotes fédéraux (contrats B4). Depuis de nombreuses années, ceux-ci mobilisent près de 360 millions € par an, mais créent une insécurité juridique, budgétaire et organisationnelle pour les hôpitaux psychiatriques. Il devient indispensable de les intégrer et de les financer dans le respect impératif de la loi sur les hôpitaux.
- Faire évoluer le cadre juridique des réseaux de santé mentale en Wallonie, pour renforcer leur gouvernance et leur financement.
- Mettre en œuvre de manière cohérente la première ligne de soins en Wallonie. La construction des territoires de première ligne (OLS) doit s'articuler aux réseaux de santé mentale et aux services agréés par les entités fédérées (SSM, SPAD, IHP, CMI, psychologues de première ligne, MASS, plateformes de concertation en santé mentale, etc.).

Si les hôpitaux sont aujourd'hui de facto écartés de cette réforme, la participation du secteur de la santé mentale dans l'organisation des soins de première ligne est capitale pour la santé publique des citoyennes et citoyens wallons.

- Finaliser le volet "aînés" de la réforme 107, pour assurer une prise en charge adaptée au domicile et en institution.
- Renforcer la concertation entre le fédéral et les entités fédérées pour coordonner les projets et éviter les appels mal concertés qui déstabilisent le personnel des institutions.
- Continuer à investir dans le secteur résidentiel.
- Financer la pair-aidance sur une base salariale IFIC 12.
- Assurer une vision claire et transparente de l'enregistrement et de la gestion des données afin de mieux anticiper les flux de patients au sein des réseaux de soins de santé mentale.
- Poursuivre le développement des unités HIC (High Intensive Care) avec les moyens nécessaires pour les équipes et les infrastructures.

La santé mentale n'est pas périphérique : elle représente près d'un tiers des lits hospitaliers en Belgique !

Ignorer cette réalité met en péril non seulement les patients et leurs proches, mais aussi l'équilibre de l'ensemble du système de soins. À la veille de la Journée mondiale de la santé mentale, santhea appelle les autorités à traduire rapidement leurs engagements en actes concrets et durables.

À propos de santhea

Santhea est la fédération patronale des établissements et services de soins du secteur public ainsi que du secteur privé non confessionnel et non commercial. Santhea représente notamment les hôpitaux (plus de 50 % des lits hospitaliers wallons), les maisons de repos et de soins, les services de santé mentale, les centres de rééducation, les services à domicile, les laboratoires, ainsi que d'autres acteurs du secteur médico-social.

Grâce à sa représentativité et à son expertise, santhea est un interlocuteur de référence auprès des autorités et des décideurs politiques. Sa mission est de défendre les intérêts de ses membres, de promouvoir un système de soins accessible et durable, et de contribuer activement aux réformes qui façonnent l'avenir du secteur.

Contact presse :

Sophie Paczkowski

0477/13 90 36

sophie.paczkowski@santhea.be